

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE BOYARDVILLE
siège social : Mairie de Saint-Georges d'Oléron (17190)

Saint Georges d'Oléron, le 30/04/2014

Madame le Préfet.

Objet : Situation des maisons de Boyardville

Ainsi que vous le savez, ~~7~~ propriétaires d'habitations situées dans la zone de solidarité de Boyardville se sont engagés dans la réalisation de zones refuge, conformément à la demande qui leur en avait été faite.

Il s'agit de :

Mr DE LA FOUCHARDIERE Château la Bertandiniere
LA SAINTONGEAISE Mr BARANEZ 20 Rue du 33 Septembre 92400 Courbevoie
Mr QUEVAUVILLIER 1 Chemin des Ecoles 33160 ST Aubin du Medoc
Mr HEINBURGER 14 Rue Raymond Croland 92260 Fontenay aux Roses
SCI St Cloud Oleron Mr Kerlo 50 rue Des Tennerolles 92210 St Cloud
M Michel 486 Av de L'Océan 17190 Boyardville
M Moreau 168 AV de la Plage 17190 Boyardville

Les attestations de contrôle de la conformité de ces zones refuge ont été transmises, comme demandé, aux services de la Direction départementale des territoires et de la mer.

Je vous serais donc obligé de bien me confirmer que ces propriétés sont désormais exclues du périmètre de l'expropriation.

Par ailleurs, je souhaiterais savoir si les propriétaires de ces habitations seront individuellement informés du retrait de leur habitation du périmètre d'expropriation, et dans l'affirmative, sous quel délai.

Je vous prie d'agréer, Madame le Préfet, l'expression de ma considération respectueuse.

Le Président

Henri GOMES

www.boyardville.com

